



Bar's Leaks Liquid

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 04/05/2014

Date de révision: 04/05/2014

Remplace la fiche: 04/05/2014

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Bar's Leaks Liquid
Code du produit : 121001
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : utilisation par les consommateurs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bar's Europe
Lage Brink 26
7317 BE Apeldoorn - The Netherlands
T +31 (0)55 579 04 34
info@barseurope.com - www.barseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid, (24 uur/dag ; 24 heures/jour ; 24 Stunden/Tag)	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51
Ελλάδα	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter Des gants de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Curcumine - 458-37-7	(n° CAS) 458-37-7	5 - 10	Xi; R36/37/38
Sodium Sulphonate, alkanol amide, amine salts. Total mineral content: 25-30%		5 - 10	Xi; R36/38 R52/53
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	2,5 - 5	Xi; R36
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0	1 - 2,5	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Mixed amine salts		1 - 2,5	Xi; R36

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Curcumine - 458-37-7	(n° CAS) 458-37-7	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Sodium Sulphonate, alkanol amide, amine salts. Total mineral content: 25-30%		5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2	2,5 - 5	Eye Irrit. 2, H319
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Mixed amine salts		1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Si faire vomir arrive spontanément, garder la tête au dessous des hanches pour empêcher l'aspiration. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Usage pendant une longue période peut causer irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires.

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après ingestion	: Mauvais goût. Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées ou des diarrhées.
Symptômes/lésions après administration intraveineuse	: Inconnu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Le recours à un fort jet d'eau peut contribuer à étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La combustion libre : CO, CO ₂ .
Danger d'explosion	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
Autres informations	: Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Les épandages peuvent être glissants. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Utiliser un vêtement de protection.
Procédures d'urgence	: Aucune mesure spécifique nécessaire.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aucune mesure spécifique nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Procédés de nettoyage	: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec.
Autres informations	: Utiliser des récipients de rejet adéquats. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Aucune en utilisation normale.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mesures d'hygiène : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.
Produits incompatibles : Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.
Durée de stockage maximale : 3 année
Température de stockage : ≤ 40 °C
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart de : matières oxydantes. acides forts.
Lieu de stockage : Conserver à température ambiante.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

carbonate de sodium (497-19-8)		
Roumanie	Nom local	Carbonat de sodiu
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)		
UE	Nom local	2-Butoxyethanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
Autriche	Nom local	2-Butoxyethanol
Autriche	MAK (mg/m ³)	98 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	20 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	200 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
Autriche	Remarque (AT)	H
Belgique	Nom local	2-Butoxyéthanol
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	98 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	246 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
Bulgarie	Nom local	2-Бутоксиетанол*
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
Croatie	Nom local	2-Butoksietanol; (Etilen-glikol monobutil-eter; butilov celosolv)
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	98 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	20 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	246 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	50 ppm
Croatie	Naznake (HR)	K, EU* Xn
République Tchèque	Nom local	2-Butoxyethanol
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	100 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (ppm)	21 ppm

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)		
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	200 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (ppm)	41 ppm
République Tchèque	Remarque (CZ)	D
Danemark	Nom local	Butylglycol (2000)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	98 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	20 ppm
Danemark	Anmærkninger (DK)	EH
Finlande	Nom local	2-Butoksietanoli
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	98 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	20 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	250 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	50 ppm
France	Nom local	2-Butoxyéthanol
France	VME (mg/m ³)	9,8 mg/m ³
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE (mg/m ³)	147,6 mg/m ³
France	VLE (ppm)	30 ppm
Allemagne	Nom local	2-Butoxy-ethanol
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	49 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	DFG,EU,H,Y
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	120 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	25 ppm
Hongrie	Nom local	2-BUTOXIETANOL
Hongrie	AK-érték	98 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	246 mg/m ³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	b, i; II.1.
Irlande	Nom local	2-Butoxyethanol (EGBE)
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	98 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	20 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	246 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	50 ppm
Irlande	Notes (IE)	Sk , IOELV
Italie	Nom local	Butossietanolo-2
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	50 ppm
Lituanie	Nom local	Etilenglikolio monobutyleteris (butilglikolis, 2-butoksietanolis)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	50 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	100 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm
Lituanie	Remarque (LT)	O
Luxembourg	Nom local	2-Butoxyéthanol
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Luxembourg	OEL STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)		
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	50 ppm
Malte	Nom local	2-Butoxyethanol
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	50 ppm
Pays-Bas	Nom local	2-Butoxyethanol
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	100 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	246 mg/m ³
Pays-Bas	Remarque (MAC)	H
Pologne	Nom local	2-Butoksyetanol (butoksyetylowy alkohol)
Pologne	NDS (mg/m ³)	98 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	200 mg/m ³
Portugal	Nom local	2-Butoxietanol (EGBE)
Portugal	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Slovénie	Nom local	2-butoksietanol (butilglikol)
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Slovénie	OEL STEL (mg/m ³)	245 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL (ppm)	50 ppm
Suède	Nom local	Ethylene glycol monobutyl ether
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
Royaume Uni	Nom local	2-Butoxyethanol
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	123 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	25 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	50 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sk, BMGV
Norvège	Nom local	2-Butoksyetanol
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	10 ppm
Norvège	Merknader (NO)	H
Suisse	Nom local	2-Butoxyéthanol
Suisse	VME (mg/m ³)	49 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	98 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15
Australie	Nom local	2-Butoxyethanol
Australie	TWA (mg/m ³)	96,9 mg/m ³
Australie	TWA (ppm)	20 ppm
Australie	STEL (mg/m ³)	242 mg/m ³
Australie	STEL (ppm)	50 ppm
USA - ACGIH	Nom local	2-Butoxyethanol (EGBE)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
USA - OSHA	Nom local	2-Butoxyethanol
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Équipement de protection individuelle	: Non requise dans les conditions d'emploi normales.
Protection des mains	: Non requise dans les conditions d'emploi normales
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide
Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Voir Rubrique 12. Voir Rubrique 6.
Autres informations	: Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Brun.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: < 0,1
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 148 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 20°C	: < 0,1 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1 (air = 1)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,91 kg/l
Solubilité	: Émulsionne avec de l'eau.
Log Pow	: < 3
Viscosité, cinématique	: 92 cSt
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C.
-------------------	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Surchauffe.

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO, CO₂.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 6 - 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 6 - 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Bar's Leaks Original

Viscosité, cinématique	92 mm ² /s
------------------------	-----------------------

Autres informations : Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires. Voie d'exposition possible: l'ingestion, la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Les données ecotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la ecotoxicologie de produits similaires.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bar's Leaks Original

Log Pow	< 3
Potentiel de bioaccumulation	Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

12.4. Mobilité dans le sol

Bar's Leaks Original

Ecologie - sol	Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce produit flotte sur l'eau et peut affecter l'oxygène-équilibre dans l'eau.
----------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Bar's Leaks Original n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Bar's Leaks Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU (REACH Annex II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit